N° 918 - Novembre 2017 **BULLETIN MENSUEL** **ISSN 0999-9345**

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE

Fondée en 1761, reconnue d'utilité publique par décret du 24 octobre 1968
Adresse : Médiathèque Louis Aragon, 9 rue Julien Pesche-72039 Le Mans cedex 09
Courriel : sasaslemans@gmail.com ; Site internet : www.sciences-et-arts72.fr

A - VIE DE LA SOCIÉTÉ

PENSEZ À RÉGLER VOTRE COTISATION 2017 (Banque Postale : Rennes 0018872K034)
Adhésion seule 30 €. Cotisation complète comprenant le volume annuel : 42 €. Cotisation pour l'étranger : 50 € ; Cotisation de soutien : à partir de 60 € (réduction d'impôt au titre des dons faits par les particuliers, art 200 CGI).

Prochaine séance : le 25 novembre 2017 à 14 h 30, Luc Chanteloup : Jean-Félix Picard, géodésien et astronome du XVIIe siècle.
Dates à retenir : Prochaines séances les 9 déc. 2017, 13 janv. et 10 fév. 2018.
Nouvel adhérent : Francis Turquois, retraité Ville du Mans, présenté par JP. Epinal.

N'hésitez pas à rendre visite à notre site INTERNET
Faites parvenir votre adresse mail pour FACILITER l'envoi des bulletins mensuels

Compte-rendu de la séance du 14 octobre 2017 sous la présidence de J.P. Epinal.
L'héraldique ou la connaissance de l'étude des armoiries, par Martial de Kermarec.

L'héraldique, science des armoiries et des blasons est considérée comme une science auxiliaire de l'Histoire, au même titre que la généalogie, la sigillographie ou encore la numismatique. Les historiens, professionnels ou simples passionnés, rencontrent dans leurs recherches ou leurs lectures ces dessins circonscrits dans des écussons : ils se posent de nombreuses questions sur leur origine et leur symbolique mais sont désarmés pour trouver les réponses adéquates.
S'il est relativement aisé de les dessiner grâce aux logiciels informatiques, il en va autrement quand il s'agit de prouver que l'on connaît les règles impératives qu'il faudrait maîtriser. Voilà la différence entre "artiste" héraldiste et "historien" héraldiste. Science complexe et ancestrale aux règles et langage hermétiques, l'héraldique est née d'un besoin simple : reconnaître des guerriers lors des batailles.
Longtemps, de nombreuses hypothèses coexistèrent pour tenter d'expliquer l'origine de l'apparition des armoiries : inventées par Adam, Noé, César ou Charlemagne, issues de symboles décoratifs antiques, orientaux ou scandinaves. Nous connaissons aujourd'hui les raisons de leur existence.

Durant la deuxième moitié du XIe siècle, l'évolution de l'équipement militaire (haubert de mailles fendu, casque à nasal) rendit les visages des chevaliers, cavaliers et seigneurs difficilement reconnaissables dans les mêlées. On se souvient de l'épisode de la bataille de Hastings, en 1066, où les troupes normandes crurent que leur duc Guillaume avait été tué : celui-ci dut alors relever son casque pour se faire reconnaître et ainsi prouver qu'il était bien vivant.
Les armoiries sont absentes pendant la première croisade (1096-1099) mais présentes lors de la seconde (1147-1149). Les premières représentations armoriées sont sigillaires équestres et remontent à environ 1135 pour une bannière et 1146 pour un écu.

L'émail Plantagenêt, conservé par la ville du Mans au *Carré Plantagenêt*, est la plus ancienne représentation d'armoiries en couleur. Fabriqué dans les années 1160, il représente le comte du Maine et d'Anjou Geoffroy V (1113-1151) portant un écu armorié qui se blasonne ainsi : "d'azur aux huit lionceaux d'or, posés 4, 2 et 2". Mais l'émail est une effigie funéraire réalisée postérieurement au décès de Geoffroy. Un sceau daté de 1149 nous montrant son écu vierge d'armoiries, il est probable qu'il n'en a jamais porté de son vivant.

Diffusion : Initialement destinées à identifier les guerriers sur les champs de batailles, les armoiries ont vite été représentées sur les sceaux se transformant ainsi en signes de reconnaissance individuels. Elles se développent parallèlement aux noms de familles et deviennent héréditaires et marques de lignages.
Elles se diffusent rapidement dans toute la société médiévale et sont, au milieu du XIIe siècle, adoptées par les femmes, les corporations, les ecclésiastiques et communautés religieuses, les bourgeois et les paysans. Elles n'ont jamais été réservées à la noblesse puisque sur environ un million d'armoiries du Moyen Age recensées, 50% appartiennent à des non-nobles.
Les hérauts, à l'origine simples messagers, se font (dès le dernier quart du XIIe siècle) une spécialité de la reconnaissance des armoiries et de ceux qui les portent lors des guerres et des tournois. Ils créent un langage et des règles dont la complexité volontaire leur assure l'exclusivité de leur nouveau rôle.

Quelques règles et termes : Les armes ou armoiries se dessinent sur des écus (sauf pour les paysans qui n'affectionnaient pas cet attribut guerrier) et se composent de couleurs et d'objets héraldiques.
Les couleurs se décomposent en émaux principaux : azur (bleu), gueules (rouge), sable (noir) et sinople (vert), émaux secondaires (pourpre, sanguine, carnation, orangé, brun, fer, etc…), métaux (or-jaune et argent-blanc) et fourrures (hermines, herminé, vair, vairé, contre-vair, etc…). La règle de base exclut de superposer émail sur émail ou métal sur métal. Quand cette règle n'est pas respectée, cela impose de s'enquérir des raisons et les armes sont ainsi dites "à enquerre". Le développement de l'imprimerie à partir du milieu du XVe siècle permet de publier et diffuser des armoriaux en noir et blanc ; pour reconnaître les couleurs, on invente alors un système de hachures et points nommés "guillochis".
Sur ces couleurs que l'on peut répartir de différentes manières, peuvent être placés des "meubles" de tous types : animaux (lions, ours, léopards, aigles, etc…), végétaux (roses, fleurs de lys, quintefeuilles, etc…), figures (humains ou êtres mythologiques comme les sirènes) et objets (étoiles, croissants, annelets, besants, macles, etc…).
Autour de l'écu peuvent prendre place des ornements extérieurs : timbres (casques, couronnes, cimiers), cris et devises, ou insignes de dignité (ordres ou décorations militaires, bâton de maréchal, chapeau de cardinal, épée de connétable, etc…).

Grandes Armes de la famille de Tessé (Arch. Dép. Sarthe E 224)
(D'argent au sautoir de gueules engrêlé de sable)

Aspects juridiques : Sous l'Ancien Régime, chacun était libre d'adopter des armoiries sous la seule condition de ne pas prendre celles d'autrui. L'Assemblée Constituante, le 19 juin 1790, décrète la suppression de la noblesse héréditaire, des titres honorifiques et de leurs attributs. Assimilant par ignorance les armoiries à ces derniers, les révolutionnaires procèdent à des destructions ou effacements dont les conséquences néfastes pèsent lourdement sur les recherches des historiens. Napoléon Ier restaure la noblesse héréditaire le 1er mars 1808 et crée un nouveau système héraldique très règlementé basé sur la représentation des fonctions personnelles. La Restauration rétablit le système d'Ancien Régime avec les mêmes règles de possession.
De nos jours, chacun est libre de prendre des armoiries si elles ne sont pas déjà la propriété d'autrui. La règle de possession est l'antériorité : pour s'assurer de celle-ci, le mieux est de déposer ses armoiries auprès d'un notaire : la date certaine du dépôt fera foi devant un tribunal si besoin. S'il n'y a plus aujourd'hui en France d'autorité légale pour faire respecter les règles héraldiques, il est mal vu, voir ridicule, qu'un roturier prenne des marques de dignité nobiliaire comme une couronne ou un heaume. Il en va de même des médailles dont le port est strictement règlementé et l'usurpation sévèrement réprimée par la loi.

B - LES BRÈVES DE JOSEPH GUILLEUX

Le Mans

La 85ème édition des 24 Heures du Mans a enregistré la 19ème victoire d'une voiture Porsche, bien qu'après cinq heures de course, elle pointait encore en 55ème position. La défaite de Toyota et des autres Porsche, a profité de façon inédite à la catégorie réservée aux prototypes privés (LMP 2), qui place sept voitures dans les huit premières, la Toyota rescapée se classant 9ème. Peu après, **Porsche Team** vainqueur des trois dernières courses a annoncé son retrait du championnat du monde d'endurance en LMP 1, catégorie reine, dès fin 2017. Le constructeur allemand rejoindra la Formule E (électrique) en 2019. Lancé il y a trois ans, ce nouveau challenge attire de plus en plus. Le championnat du monde classique se retrouve dans une situation délicate, avec un seul constructeur (Toyota) en LMP 1.

Lors de la vente aux enchères organisée à Paris par Sotheby's, le 30 mars, **une tapisserie provenant de la cathédrale du Mans** a été préemptée par l'État pour 22 000 €. Annoncée comme étant *un fragment de tapisserie des Pays-Bas méridionaux*, cette œuvre représente une scène de *la Vie de Saint Julien*, offerte au XVIe siècle à la cathédrale. Six des douze panneaux composant cette tapisserie font toujours partie du mobilier de la cathédrale du Mans (n° 378, Le Mans Métropole).

Ancien stade Bollée. Le 28 juin le conseil municipal a validé, **la cession** d'une surface de 3,8 hectares. Un promoteur y implantera 210 logements, dont 88 maisons individuelles.

Agglomérations attractives. Selon l'étude publiée par l'Insee le 28 juin, parmi les sept principales agglomérations des Pays de la Loire, Le Mans et Cholet sont **les moins attractives**. Au Mans seulement 3% des ménages n'y résidaient pas l'année précédente, (5% en moyenne dans la région). Les nouveaux Manceaux viennent majoritairement d'Ile de France.

Sénat. Élu en 2014 mais touché par la loi sur le cumul des mandats, **Jean-Claude Boulard** a choisi la mairie du Mans. **Nadine Grelet-Certenet**, première adjointe au maire de La Flèche, devient la première Sénatrice de la Sarthe (sous la Ve République, car Marie Oyon l'avait été de 1946 à 1948). ML, OF, 29 juin

Programme Erasmus. 85 étudiants de l'université du Mans sont partis à l'étranger cette année. Pays les plus demandés : Royaume-Uni, Espagne, Allemagne, Grèce et Italie. Entre 35 et 55 étudiants étrangers sont accueillis au Mans chaque année. (ML, 30 juin)

Jumelage Paderborn-Le Mans. Le 3 juin 1967 les maires scellaient un jumelage civil et inauguraient l'avenue de Paderborn. À l'occasion de ce cinquantenaire, une délégation allemande est venue au Mans. La fraternité entre ces deux villes remonte à **l'an 836**, quand l'évêque du Mans offrit les reliques de Saint-Liboire à celui de Paderborn.

Les micro-brasseries sarthoises ont la cote. La huitième « La Septante-Deux » vient d'ouvrir rue Wagram au Mans. (ML, 11 juillet)

Jean-Michel Lambert, qui fut juge d'instruction dans « l'affaire Grégory » a été retrouvé mort à son domicile le 11 juillet. Le magistrat a laissé une lettre expliquant son suicide. Il avait exercé au Mans de 2003 jusqu'à sa retraite en 2014. De nombreuses personnes lui ont rendu hommage lors de la cérémonie célébrée à la cathédrale le 20 juillet.

Depuis le 20 juillet, le **cinéma CGR de Saint-Saturnin** est le huitième en France à disposer d'une salle dotée d'écrans placés sur les murs latéraux de la salle pour envelopper visuellement les spectateurs.

Membre de la Pléiade, poète et mathématicien, **Jacques Peletier**, ami de Ronsard, est né au Mans, il y a 500 ans (25 juillet 1517). Poète et mathématicien. De 1544 à 1555, il publia successivement une traduction de *l'Art poétique d'Horace*, un *premier ouvrage d'arithmétique*, ses *œuvres poétiques*, *Arithmétique en 4 livres*, *Dialogue de l'orthographe*, *Algèbre*, *l'Art poétique et l'Amour des amours*….

Collecte des déchets verts. Le Mans Métropole met à la disposition des habitants 143 bennes réparties sur 94 emplacements. En un an, elles recueillent 4 500 tonnes qui s'ajoutent aux 7 500 tonnes déposées dans les déchetteries. Mais certains usagers jettent n'importe quoi dans les containers, aussi la collectivité envisage d'installer un système de surveillance ou de retirer des bennes. (OF, 31 juillet)

La Cité administrative de la rue Chanzy construite en 1958 et vidée de ses occupants en 2014, a fait l'objet d'une opération de désamiantage (prix environ 500 000 €). Faute de moyens financiers et face à un coût de réhabilitation très élevé (10 millions d'euros), le département songerait à la raser. (ML, 2 août)

Département

Malicorne. Conservés au château, **les souvenirs du maréchal Oudinot,** duc de Reggio (1767-1847), ont été vendus aux enchères le 13 juin. 95% des 295 lots sont partis pour une somme globale de 884 533 €. C'est l'uniforme de cérémonie porté lors du sacre impérial, créé par Jean-Baptiste Isabey peintre portraitiste de l'Empereur, qui a atteint l'enchère la plus élevée (117 000 €). Le droit de préemption a été utilisé à cinq reprises dont trois par les Archives nationales (ML, OF, 15 juin).

Première femme sacrée « MeilleurE ouvrière » de France en peinture décorative en 1994, **Delphine Neny** installée à **La Fontaine-Saint-Martin** a réalisé des centaines de chantiers, ***petites folies*** de particuliers aisés, dans le monde entier. Faux bois, faux marbre, trompe-l'œil, lacune à combler, fresque aérienne aux motifs délicats… chaque site possède son histoire et ses trésors, parfois inestimables. Elle vient de terminer un chantier de prestige dans un palais sicilien : deux plafonds du XIXe siècle. (OF 18 juin)

Bazouges-sur-le-Loir. Le château possède le dernier type de **barrage à aiguilles** du département. Il a été fermé une partie de l'été. La manipulation des aiguilles, sortes de gros chevrons surmontés d'un bout arrondi, est spectaculaire. Introduite en aveugle dans un trou situé dans le fond cimenté du passage d'eau, l'aiguille a son sommet maintenu en pression par le courant sur une grosse poutre de la longueur du barrage. Des planches descendues entre les aiguilles ferment complètement l'ouvrage. (ML et OF, 21-22 juin)

En un an et demi, l'effectif de **l'entreprise E4V, fabricant de batteries** a doublé (40 à 80). Le chiffre d'affaires a été multiplié par six en trois ans, il atteint 12,5 millions d'euros. Près de 5 000 petits véhicules utilitaires seront équipés cette année pour des clients comme La Poste par l'intermédiaire de Ligier (distribution des colis), Aixam (voitures sans permis), Goupil (utilitaires pour espaces verts). (ML, 22 juin)

Coulans-sur-Gée. Les Fermiers de Loué ont restauré une **éolienne Bollée.** Fabriquée en 1864, elle se trouvait au château de Belle-Fille **à Chemiré-le-Gaudin**. Installée au siège de l'entreprise, elle fournit aujourd'hui de l'électricité. Près de 500 éoliennes semblables furent construites, dont 55 installées en Sarthe. (ML, 26 juillet).

Éolienne Bollée

Yvré-l'Évêque. L'entreprise **Luissier-Bordeau-Chesnel** a posé la première pierre d'une usine au rond-point d'Auvours, le 26 juin. Quatre bâtiments seront construits sur 11 700 m^2. L'unité principale dédiée à la production occupera 8 000 m^2. Le module administratif abritera restaurant et salle de sport (2 000 m^2). Un hangar de stockage/emballage et un bâtiment technique auront respectivement 1 000 et 550 m^2.

Ballon/Saint-Mars, Connerré, Brette-les-Pins, Écommoy, Guécelard et Étival. Le pôle métropolitain Le Mans Sarthe a mis en place **un dispositif d'auto-partage** pour ces six communes qui disposeront chacune de deux voitures électriques, pour les mettre à disposition des habitants. Ces véhicules seront loués à la journée ou à la demi-journée. En réservant en covoiturage, il n'en coûtera que quelques euros.

Allonnes. Le 26 juin, la municipalité et un public nombreux ont rendu un **chaleureux hommage à Yvon Luby**, décédé en Bretagne le 17 juin. Maire d'Allonnes depuis 1977 durant 31 années, il avait su, en aménageant une ZUP, transformer une commune mi- rurale, en une ville bien équipée.
Arnage. Leader du marché européen des caves à vin et autres appareils frigorifiques, l'usine **La Sommelière,** du groupe **Frio** a obtenu les certifications pour vendre aux USA. Le site occupe 43 salariés et génère un chiffre d'affaires de 45 millions d'euros en constante progression (OF, 1er juillet).

Le directeur gérant : Jean-Pierre Epinal
(Impression SASAS)